



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 21 novembre 2011, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. le conseiller, Normand Girouard, est absent.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont présents.

M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, est également présent.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

453/21-11-11

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier, M. Pierre St-Onge :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dates des séances ordinaires du Conseil de la Ville pour l'année 2011 : Modification à la résolution numéro 404/06-12-10
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 191 modifiant le règlement numéro 160 établissant le traitement des élus
4. Appel d'offres numéro 2011-12 sur invitation : Fourniture d'un camion usagé de marque Ford année 2009
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire.

### ADOPTÉE

454/21-11-11

### DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2011 : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 404/06-12-10

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 404/06-12-10 adoptée à la séance ordinaire du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a fixé, conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des mêmes dispositions de la Loi, le Conseil municipal peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal désire qu'il y ait une séance ordinaire supplémentaire ajoutée audit calendrier déjà adopté, soit l'ajout du lundi le 19 décembre 2011 à 20h00;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 404/06-12-10, adoptée à la séance ordinaire du 6 décembre 2010 par le Conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge, de manière à ajouter au calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011, la séance ordinaire suivante du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge :

- lundi le 19 décembre 2011 à 20h00

à la salle du Conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud à Rivière-Rouge.

Qu'un avis public du contenu du présent ajout au calendrier des séances ordinaires pour l'année 2011 soit publié dans le journal L'Information du Nord.

### **ADOPTÉE**

### **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 191 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 191 modifiant le règlement numéro 160 établissant le traitement des élus lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2011 à 20h00.

M. le conseiller André Tremblay présente le projet de règlement numéro 191 modifiant le règlement numéro 160 établissant le traitement des élus :

La rémunération des élus ne fait l'objet d'aucun changement.

Le deuxième paragraphe de l'article 8 du règlement numéro 160 établissant le traitement des élus sera remplacé par le suivant :

« Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire ci-haut fixée excède le maximum prévu à l'article 22 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, l'excédent lui est versé à titre de rémunération additionnelle, pour son poste de président du Conseil municipal, plutôt que d'allocation de dépenses. ».

La formule d'indexation de cette rémunération prévue à l'article 9 du règlement numéro 160 établissant le traitement des élus qui est la suivante :

« La rémunération de base telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Lorsque le produit du calcul prévu au deuxième alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

Pour établir le taux d'augmentation de l'indice visé au deuxième alinéa :

1. On soustrait de l'indice établi pour le dernier mois de décembre précédant l'exercice considéré celui qui a été établi pour l'avant dernier mois de décembre.
2. On divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1<sup>er</sup> par l'indice établi pour l'avant dernier mois de décembre. ».

sera modifiée pour se lire désormais comme suit :

« La rémunération telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, sur la base de l'indice des prix à la consommation de septembre de Statistique Canada de l'exercice financier précédent.

Advenant que l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada soit négatif ou inférieur à 1%, un minimum d'indexation de 1% devra tout de même être applicable.

Toutefois, si l'indice de septembre est supérieur à 1%, c'est ce dernier qui sera applicable pour l'indexation. ».

Le règlement de modification numéro 191 aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

455/21-11-11

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2011-12 SUR INVITATION : FOURNITURE D'UN CAMION USAGÉ DE MARQUE FORD ANNÉE 2009**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2011-12 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 18 novembre 2011.

Que le Conseil municipal entérine la demande de soumissions scellées sur invitation écrite effectuée en date du 18 novembre 2011 auprès des compagnies choisies par le directeur général, M. Alain Deslauriers, pour la fourniture d'un camion usagé de marque Ford année 2009 E350 high cube 12 pieds blanc, dont les spécifications plus détaillées apparaissent en ANNEXE A de l'invitation et dont les autres exigences sont contenues à la lettre datée du 18 novembre 2011 du greffier, M. Pierre St-Onge, transmise auxdites compagnies.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou de M. Pierre St-Onge, greffier de la Ville.

Que les soumissions soient valides pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « FOURNITURE D'UN



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

CAMION USAGÉ DE MARQUE FORD ANNÉE 2009 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 30 novembre 2011 au bureau de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier de la Ville, ou son substitut, le 30 novembre 2011 à 14h05 au bureau de la Ville.

Qu'aucune soumission transmise par télécopieur ne soit acceptée.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

### Période de questions

Aucune question n'est adressée au Conseil municipal.

456/21-11-11

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h37.

**ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LE GREFFIER**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Pierre St-Onge**